



**CIRQUE
EN LIENS**
GRAND EST



Dispositif d'accompagnement
de projets artistiques

FICHE ADHÉRENT GRAND CIEL

OBJECTIFS

- ACCOMPAGNER LES COMPAGNIES EN CRÉATION/DIFFUSION/MÉDIATION
- ACCOMPAGNER LES LIEUX EN COOPÉRATION

AVEC QUI ?

Les adhérents de Grand Ciel dans ce qu'ils sont avec leurs caractéristiques spécifiques : moyens financiers, moyens techniques et territoire d'implantation.

POUR QUI ?

Toutes compagnies nationales (avec une attention prioritaire aux compagnies du Grand Est.)

Description de CIEL!

voir les détails dans la fiche notice

https://bit.ly/CiEL26_NOTICE

Fiche Projet CIEL!

Formulaire à remplir

bit.ly/CandiCIEL2026



SOUTENIR UN PROJET

- * TRANSMISSION du formulaire complété en lien avec la compagnie coproduite pour le 20 mars au plus tard.
- * PRÉSENTATION de la fiche projet CIEL! aux autres adhérents lors de la plénière le 26 mars à Verdun - 55. (possibilité de s'associer aux autres coproducteurs identifiés)
- * RECHERCHE de partenaires complémentaires sur le projet pour atteindre les préalables requis et rendre le projet éligible.

PARTICIPER À LA SÉLECTION

- * CHOIX des projets éligibles le 12 mai 2026 en visio.
- * VOTE des lauréats lors de l'Assemblée Générale du 4 juin à Châlons en Champagne - 51
- * Désignation des 2/3 projets retenus pour une création en saison S+1 et S+2
- * Désignation d'un adhérent/référent pour chaque projet.

SUIVRE LE PROJET

- * RENCONTRE ET ECHANGES à l'initiative de la déléguée Grand CIEL et du référent, entre les membres impliqués et la compagnie porteuse du projet à l'automne suivant puis de FAÇON RÉGULIÈRE durant l'accompagnement.

BÉNÉFICES POUR LES MEMBRES DU RÉSEAU

AIDE À LA RÉSIDENCE

- * prise en charge par Grand CIEL des frais d'approche jusqu'à 5000€ facturé par la compagnie sur présentation d'un bilan financier à faire compléter par les lieux faisant mention des apports et prestations en nature.

AIDE À LA DIFFUSION

- * prix de cession au tarif coproducteur pour tous les adhérents du réseau
- * remise de 1 000 €¹, 1 250 €² ou 1 500€³ pour les frais d'approche

Somme versée à la compagnie sur présentation de la facture de cession acquittée.

Pour les chapiteaux, une aide de 2 000€ sera appliquée pour les adhérents de TRANCHE C.

¹ TRANCHE A : + de 600k€ de budget artistique

² TRANCHE B : de 150 à 600k€ de budget artistique

³ TRANCHE C : moins de 150 k€ de budget artistique

- * Merci de veiller à la mention «Projet Lauréat du dispositif CIEL!» sur l'ensemble de vos documents de communication lors de la diffusion du spectacle.

CALENDRIER 2026

- * À partir de janvier, information des adhérents sur les conditions mises à jour et l'ouverture du dispositif pour 2026.
- * PRÉSENTATION des projets par les membres porteurs lors de la plénière du 26 mars à Transversales, Verdun - 55.
- * Les projets seront donc accueillis en diffusion à partir de la saison 27/28 et pourront-être coproduits et accueillis en résidence dès 26/27.
- * Le dispositif est valable 2 ans à compter de la 1^{ère} date de diffusion dans le Grand Est.

VOTE

PREMIER TOUR - 12/05

- * Vérification de l'éligibilité aux critères et préalables.
- * Chaque adhérent vote pour quatre projets.
- * Les quatre projets arrivés en tête sont retenus pour le deuxième tour.

DEUXIÈME TOUR - 04/06

- * Chaque adhérent vote pour deux projets.
- * Les deux projets arrivés en tête sont retenus.



INFOS

sg@grand-ciel.com

+33 (0)7 63 30 39 62